

Fiche de données de sécurité

Date de révision: Janvier 11, 2024

Révision: E

Numéro: 10113557

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / PRÉPARATION ET DE L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit:

Nom du produit: Fluide d'entretien PlateWriter MkII Bleu (S60)

Code du produit: 10072470, 10103928, 10103929, 10103930

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

Utilisation recommandée: Fluide pour jet d'encre industriel

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité:

Fabricant: Glunz & Jensen A/S
Selandia Park 1
DK - 4100 Ringsted
Denmark

Téléphone: +45 5768 8181

Fax: +45 5768 8340

1.4 Numéro de téléphone

en cas d'urgence: Pour les urgences chimiques, renversements, fuites, incendies, expositions ou accidents, appelez CENTRE ANTIPOISON DE PARIS jour et nuit:
+33 (0)1 40 05 48 48

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange:

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008:

Dangers pour la santé: Non classé

Dangers pour l'environnement: Non classé

Dangers physiques: Non classé

2.2 Éléments d'étiquetage:

Mentions de danger: EUH208 Contient du 1,2-BENZISOTHIAZOL-3(2H)-ONE. Peut provoquer une réaction allergique.

Précautions de sécurité: EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

2.3 Autres dangers:

Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2. Mélanges

Commentaires sur la composition Les données indiquées sont conformes aux dernières directives de la CE.

4. PREMIERS SOINS

4.1 Description des premiers secours:

Inhalation:

Transporter immédiatement la victime à l'air frais. Rincer le nez et la bouche avec de l'eau. Consulter un médecin si les symptômes persistent.

Ingestion:

Ne jamais rien administrer par voie orale à une personne inconsciente. Ne pas faire vomir. Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. Consulter un médecin si les symptômes persistent.

Contact avec la peau:

Éloigner la victime de la source de contamination. Enlever les vêtements contaminés. Laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin si les symptômes persistent.

Contact avec les yeux:

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et écartez les paupières. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si les symptômes persistent.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés:

Informations générales:

La gravité des symptômes décrits varie en fonction de la concentration et de la durée d'exposition.

Inhalation:

Il est peu probable que cela se produise, mais des symptômes similaires à ceux de l'ingestion peuvent apparaître.

Ingestion:

Aucun symptôme spécifique n'est connu.

Contact avec la peau:

Un contact prolongé avec la peau peut provoquer des rougeurs et des irritations.

Contact avec les yeux:

Un contact prolongé peut provoquer des rougeurs et/ou des larmoiements.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:

Notes pour le médecin:

Pas de recommandations spécifiques. En cas de doute, consultez rapidement un médecin.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction:

Moyens d'extinction appropriés:

Le produit n'est pas inflammable. Coordonner les mesures de lutte contre l'incendie à l'environnement.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

Combustion dangereuse produits:

Ne se décompose pas lorsqu'il est utilisé et stocké conformément aux recommandations.

5.3. Conseils aux pompiers:

Mesures de protection lors de la lutte contre l'incendie: Non pertinent.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

Précautions individuelles:

Porter des vêtements de protection comme décrit dans la rubrique 8 de cette fiche de données de sécurité.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Pour éviter toute dispersion, placer le récipient avec la face endommagée vers le haut. Ne pas déverser dans les égouts ou les cours d'eau, ni sur le sol.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Méthodes de nettoyage:

Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Absorber dans de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient. Nettoyer la zone du déversement avec beaucoup d'eau. Éviter le déversement ou le ruissellement dans les égouts, la canalisations ou les cours d'eau.

6.4 Référence à d'autres sections:

Voir Rubrique 12 pour toute information supplémentaire.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

Précautions d'emploi: Éviter de renverser le produit. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Conseils généraux:

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Prévoir une douche oculaire. En cas de contamination de la peau, se laver rapidement avec de l'eau et du savon dans le cadre de l'hygiène professionnelle.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:

Précautions de stockage:

Conserver dans le récipient d'origine hermétiquement fermé, dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Classe de stockage: Stockage de produits chimiques.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s):

Utilisation(s) finale(s) particulière(s): Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées dans la rubrique 1.2. Informations sur la protection contre l'incendie et l'explosion.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle:

PROPAN-2-OL

Limite d'exposition à long terme (TWA 8 heures) : WEL 400 ppm 999 mg/m³

Limite d'exposition à court terme (15 minutes) : WEL 500 ppm 1250 mg/m³

WEL = Workplace Exposure Limit (limite d'exposition sur le lieu de travail).

8.2 Contrôles de l'exposition:

Équipement de protection individuelle:



Contrôles techniques appropriés:

Assurer une ventilation adéquate. Éviter l'inhalation des vapeurs. Respecter les éventuelles limites d'exposition professionnelle pour le produit ou les ingrédients.

Protection des yeux et du visage:

Si une évaluation des risques indique qu'un contact avec les yeux est possible, des lunettes conformes à une norme approuvée doivent être portées. Les protections suivantes doivent être portées : Lunettes de protection contre les éclaboussures de produits chimiques ou écran facial.

Protection des mains:

Si une évaluation des risques indique qu'un contact avec la peau est possible, des gants imperméables et résistants aux produits chimiques, conformes à une norme approuvée, doivent être portés.

Autres protections de la peau et du corps:

Porter des vêtements appropriés pour éviter tout contact avec la peau.

Mesures en matière d'hygiène:

Ne pas fumer dans la zone de travail. Se laver à la fin de chaque période de travail et avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes. Se laver rapidement en cas de contamination de la peau. Enlever rapidement tout vêtement contaminé.

Utiliser une crème appropriée pour éviter le dessèchement de la peau. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit.

Protection respiratoire:

Pas de recommandations spécifiques. Une protection respiratoire peut être nécessaire en cas de contamination excessive de l'air.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

Aspect: Liquide.

Couleur: Bleu.

Odeur: Amine.

Seuil olfactif: Aucune information disponible.

pH: Les solutions aqueuses sont basiques.

Point d'ébullition initial et intervalle: >100°C @ 760 mm Hg

Point d'éclair: Non applicable. Le produit n'est pas inflammable °C. Techniquement impossible.

Solubilité(s): Miscible dans l'eau.

Température d'auto-inflammabilité: Non applicable. Le produit n'est pas inflammable °C. Techniquement impossible.

Propriétés explosives: Le produit n'est pas considéré comme explosif.

Explosif sous l'effet d'une flamme: Le produit n'est pas considéré comme explosif.

Propriétés oxydantes: Le produit ne répond pas aux critères de classification comme oxydant.

Commentaires: Les informations déclarées « non disponibles » ou « non applicables » ne sont pas considérées comme pertinentes pour la mise en œuvre des mesures de contrôle appropriées.

9.2. Autres informations

Autres informations: Aucune.

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité:

Le produit ne présente aucun risque de réactivité connu.

10.2 Stabilité chimique:

Stable à des températures ambiantes normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses:

Possibilité de danger réactions: Non applicable. Le produit ne polymérise pas.

10.4 Conditions à éviter:

Éviter la chaleur excessive pendant des périodes prolongées.

10.5 Matières incompatibles:

Matériaux à éviter: Acides forts.

10.6 Produits de décomposition dangereux:

Décomposition dangereuse produits:

Ne se décompose pas lorsqu'il est utilisé et stocké conformément aux recommandations.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques:

Inhalation:

Les gaz ou les vapeurs en concentrations élevées peuvent irriter le système respiratoire.
Les symptômes d'une surexposition peuvent être les suivants : Toux.

Ingestion:

Peut provoquer une gêne en cas d'ingestion.

Contact avec la peau:

Le liquide peut irriter la peau.

Contact avec les yeux:

Des vapeurs ou spray dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des picotements.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Ecotoxicité:

Non considéré comme dangereux pour l'environnement.

12.1. Toxicité

Aucune donnée relative à la toxicité n'a été fournie.

12.2. Persistance et dégradabilité:

Aucune donnée disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation:

Potentiel de bioaccumulation: Aucune donnée disponible.

12.4. Mobilité dans le sol:

Mobilité: Le produit est miscible dans l'eau. Peut se propager dans les systèmes aquatiques.

12.5. Résultats de l'évaluation PBT et vPvB:

Résultats PBT et vPvB- évaluation: Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

12.6. Autres effets nocifs

Autres effets nocifs: Aucun connu.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets:

Méthodes d'élimination:

Éliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé conformément aux exigences de l'autorité locale chargée de l'élimination des déchets.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Notes sur le transport routier: Non classé.

Notes sur le transport ferroviaire: Non classé.

Notes sur le transport maritime: Non classé.

Notes sur le transport aérien: Non classé.

14.1. Numéro ONU:

Non applicable.

N° ONU (ADR/RID)	N/A
N° ONU (IMDG)	N/A
N° ONU (OACI)	N/A

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Non applicable.

Nom d'expédition approprié (ADR/RID)	N/A
Nom d'expédition approprié (IMDG)	N/A
Nom d'expédition approprié (OACI)	N/A
Nom d'expédition approprié (ADN)	N/A

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Non applicable.

Étiquettes de transport: Aucun panneau d'avertissement de transport n'est requis.

14.4. Groupe d'emballage:

Non applicable.

Groupe d'emballage ADR/RID	N/A
Groupe d'emballage IMDG	N/A
Groupe d'emballage OACI	N/A

14.5. Dangers pour l'environnement marin n°:

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:

Non applicable.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC:

Transport en vrac conformément à: Non applicable. l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC.

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

Réglementations nationales:

Circulaire 32/2017/TT-BCT spécifiant un certain nombre d'articles de la loi sur les produits chimiques et décret gouvernemental n° 113/2017/ND-CP du 09/10/2017 détaillant et guidant la mise en œuvre d'un certain nombre d'articles de la loi sur les produits chimiques.

Règlement de 2002 sur le contrôle des substances dangereuses pour la santé (tel que modifié).

Réglementation de 2002 sur les substances dangereuses et les atmosphères explosives.

Décret 113/2017/ND-CP détaillant et guidant la mise en œuvre d'un certain nombre d'articles de la loi sur les produits chimiques.

EH40/2005 Limites d'exposition sur le lieu de travail. Loi sur la santé et la sécurité au travail, etc. 1974 (tel que modifiée).

Règlement de 2009 sur le transport des marchandises dangereuses et l'utilisation d'équipements sous pression transportables (SI 2009 n° 1348) (tel que modifié) [« CDG 2009 »].

Règlement de 2009 sur les produits chimiques (informations sur les dangers et emballage pour la fourniture) (SI 2009 n. 716).

Législation de l'UE:

Décision de la Commission 2000/532/CE modifiée par la décision 2001/118/CE établissant une liste de déchets et de déchets dangereux en application de la directive 75/442/CEE du Conseil relative aux déchets et de la directive 91/689/CEE du Conseil relative aux déchets dangereux, avec modifications.

Directive 2000/39/CE de la Commission du 8 juin 2000 relative à l'établissement d'une première liste de valeurs limites d'exposition professionnelle de caractère indicatif en application de la directive 98/24/CE du Conseil concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail (tel que modifiée).

Règlement (UE) n° 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015.

Règlement (UE) n° 453/2010 de la Commission du 20 mai 2010.

Directive sur les préparations dangereuses 1999/45/CE.

Directive sur les substances dangereuses 67/548/CEE.

Directive 2008/98/CE du Parlement européen et du Conseil du 19 novembre 2008 relative aux déchets.

Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

Règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16

décembre 2008 sur la classification, l'étiquetage et l'emballage des substances et des mélanges (telle que modifié).

Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH) (tel que modifié).

Règlement (UE) 2020/878 : Révision des exigences européennes en matière de Fiches de Données de Sécurité de l'UE.

Documents d'orientation:

Workplace Exposure Limits EH40 [Limites d'exposition sur le lieu de travail EH40].

CHIP for everyone HSG228.

Approved Classification and Labelling Guide (Sixth edition) [Guide agréé de classification et d'étiquetage (sixième édition)] L131.

Fiches de données de sécurité pour les substances et les préparations.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique:

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour la substance.

16. AUTRES DONNÉES

Date de révision: 11/01/2024

Révision: Le nouveau format de MSDS

Date de remplacement: 15/07/2014

Mentions de danger complètes:

EUH208 Contient du 1,2-BENZISOTHIAZOL-3(2H)-ONE. Peut provoquer une réaction allergique.

Clause de non-responsabilité

Les conseils donnés dans ce document sont basés sur l'état actuel de nos connaissances et de celles de notre fournisseur. Nous les fournissons en toute bonne foi, mais nous ne pouvons accepter aucune responsabilité pour les conseils donnés. Les données décrivent le produit du point de vue des exigences de sécurité et ne doivent donc pas être interprétées comme garantissant les propriétés spécifiques du produit. Le Needham Group ne peut être tenu responsable de tout dommage résultant de la manipulation ou du contact avec ce produit.